

# Directives en matière de préoccupations ou de violations à signaler

Ce document contient des directives en matière de préoccupations ou de violations à signaler par le biais du service « Got a Concern? ». Les droits peuvent varier selon les pays dans lesquels nous opérons afin de refléter les pratiques locales et les exigences légales. Si vous souhaitez plus d'informations sur vos droits relatifs au respect de la vie privée, notre Avis de confidentialité est disponible sur la page d'accueil de Got a Concern?.

À l'échelle mondiale, en fonction de la loi applicable, vous pouvez utiliser le service Got a Concern? pour signaler des préoccupations en matière de finances, de comptabilité ou d'audit (p. ex., finances et dépenses, falsification de contrats, de rapports ou de dossiers) ; de corruption (p. ex., pots-de-vin, dessous-de-table, conduite illégale ou frauduleuse) ; de pratiques anticoncurrentielles (p. ex., activité antitrust) ; de discrimination, de harcèlement ou de représailles ; et de santé, d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail (p. ex., toxicomanie, violence ou menace pour la sécurité).

En tant que membre du personnel de McKinsey, d'autres canaux de signalement en plus de Got a Concern? sont à votre disposition si vous pensez avoir été témoin d'une violation des politiques du cabinet ou concernant l'une des catégories énumérées ci-dessus. Vous pouvez faire part d'une préoccupation en parlant aux personnes impliquées, en en discutant avec votre responsable, votre PD, votre représentant des RH, les dirigeants de votre cellule ou de votre service, le médiateur, le responsable du capital humain ou le responsable des questions d'éthique et du département juridique.

## Préoccupations ou violations à signaler en vertu de la Directive de l'Union européenne (UE) sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union

En tant que **personne ayant une relation professionnelle avec McKinsey<sup>1</sup>**, vous pouvez utiliser le service Got a concern? de la manière suivante :

---

<sup>1</sup> Les personnes ayant le statut de travailleurs, telles que les employés actuels et anciens (à temps partiel ou à temps plein) et les travailleurs temporaires ;

- Les personnes qui ne sont pas des travailleurs, mais qui peuvent jouer un rôle clé dans le cadre de la dénonciation des violations du droit de l'UE et qui peuvent se trouver dans une situation de vulnérabilité économique dans le contexte de leurs activités professionnelles, telles que les travailleurs indépendants fournissant des services, les travailleurs en free-lance, les entrepreneurs, les sous-traitants, les fournisseurs, les actionnaires et les personnes des organes de direction ;

En vertu de la [Directive européenne sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union](#) (2019/1937/UE), vous pouvez également signaler des préoccupations concernant certaines violations du droit de l'UE, y compris : les marchés publics, les services, produits et marchés financiers, la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, la sécurité des produits, la sécurité des transports, la santé publique, la protection de l'environnement, la protection des consommateurs, les violations affectant les intérêts financiers de l'UE ou relatives au marché interne (p. ex., les règles en matière de concurrence et d'aide d'État), la protection contre les rayonnements et la sécurité nucléaire, la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être des animaux, et la protection de la vie privée, la protection et la sécurité des données. Pour obtenir une liste complète des violations du droit de l'UE, veuillez vous reporter à l'Annexe de la [Directive européenne sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union](#).

**En plus** de ce qui précède, si votre signalement est soumis aux règles des pays ci-dessous<sup>2</sup>, les signalements peuvent également porter sur les éléments suivants :

- **En vertu de la loi portugaise**, le service Got a Concern? peut également être utilisé pour signaler tous les crimes visés par la loi n° 5/2002 du 11 janvier, à savoir : trafic de drogue ; traite des êtres humains ; terrorisme, organisations terroristes, terrorisme international et financement du terrorisme ; trafic d'armes ; trafic d'influence/lobbying ; corruption active et passive, tant dans les secteurs public et privé que dans le commerce international ; détournement de fonds ; intérêt économique dans une entreprise ; blanchiment de capitaux ; association criminelle ; pédopornographie et sollicitation d'enfants ; falsification ; sollicitation ; contrebande ; vol et trafic de véhicules ; sabotage et dommages informatiques et logiciels ; et accès illégitime aux logiciels.
- **En vertu de la loi suédoise**, le service Got a Concern? peut également être utilisé pour signaler des violations des lois ou d'autres réglementations couvertes par le chapitre 8 de

- 
- Les candidats à un emploi ou les personnes cherchant à fournir des services à une organisation, qui (i) acquièrent des informations pertinentes pendant le processus de recrutement ou une autre étape de négociation précontractuelle, et (ii) pourraient subir des représailles (p. ex., telles que des références professionnelles négatives, une mise sur liste noire ou un boycott commercial) ;
  - Les bénévoles ainsi que les stagiaires rémunérés ou non rémunérés ; et
  - Toute personne qui prend connaissance d'une violation de la législation de l'UE (comme décrit ci-dessus) dans un contexte professionnel.

Pour plus d'informations sur l'étendue des lanceurs d'alerte éligibles, veuillez vous reporter à l'article 4 de la [Directive européenne sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union](#).

<sup>2</sup> D'autres États membres de l'UE peuvent étendre davantage le champ d'application.

l'Instrument du gouvernement (Kungörelse (1974:152)), ou des informations sur les fautes professionnelles dans un contexte professionnel qui est d'intérêt public (c.-à-d., faute grave). Veuillez noter que les signalements effectués en Suède ne peuvent pas couvrir les informations classifiées en vertu de la Loi sur la protection de la sécurité (2018:585) et les informations dans le domaine de la défense et de la sécurité nationale.

- **En vertu du droit français**, le service Got a Concern? peut également être utilisé pour signaler (i) les violations réelles et les tentatives de violations du droit international applicable en France ; (ii) les crimes ou les infractions en vertu du droit national ; et (iii) les menaces ou les atteintes à l'intérêt public.

Si telle est votre préférence, vous pouvez demander un rendez-vous en personne pour signaler votre préoccupation.

Si vous faites un signalement, nous vous informerons de son avancement et de son issue, dans les délais prescrits par les lois applicables. Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre signalement à l'aide de votre numéro de signalement et de votre mot de passe.

Veuillez noter que vous pouvez en outre avoir le droit de signaler vos préoccupations en matière de violations du droit de l'UE par voie externe en vous adressant aux autorités compétentes des États membres de l'UE. Vous disposez de ce droit (i) si le service Got a Concern? ne fonctionne pas correctement, (ii) si votre signalement n'a pas été traité avec diligence ou dans un délai raisonnable, ou (iii) si aucune mesure appropriée n'a été prise pour répondre à vos préoccupations malgré les résultats de l'enquête interne confirmant l'existence d'une violation d'une loi de l'UE.

Nous vous invitons à contacter dans un premier temps le [responsable des questions d'éthique et du département juridique](#) qui s'efforcera de répondre à vos préoccupations de manière indépendante concernant l'efficacité de Got a Concern? et procédera à une enquête.

La liste des autorités compétentes est disponible dans **l'Annexe ci-jointe – Liste des autorités compétentes au sein de l'UE**.

## Annexe – Liste des autorités compétentes au sein de l’UE

Pays	Autorité compétente
<b>France</b>	1. Le <a href="#">(Défenseur des droits)</a>
<b>Portugal</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Bureau du procureur de la République ;</li> <li>2. Les organes de police judiciaire ;</li> <li>3. La Banque du Portugal ;</li> <li>4. Les autorités administratives indépendantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. L’Autorité de la concurrence ;</li> <li>b. L’Autorité de la mobilité et des transports ;</li> <li>c. La Haute Autorité de l’Aviation civile ;</li> <li>d. L’Autorité des communications ;</li> <li>e. L’Autorité de contrôle des assurances et des fonds de pension ;</li> <li>f. La Commission des bourses de valeurs ;</li> <li>g. L’Autorité de régulation des médias ;</li> <li>h. L’Autorité de régulation de la santé ;</li> <li>i. L’Autorité de régulation de l’eau et des déchets ;</li> <li>j. L’Entité de régulation des services énergétiques ;</li> <li>k. L’Institut des marchés publics, de l’immobilier et de la construction, I.P.</li> </ol> </li> <li>5. Les institutions publiques ;</li> <li>6. Les services d’inspections générales, entités similaires et autres services centraux de l’administration d’État directe dotés d’une autonomie administrative ;</li> <li>7. Les administrations locales ;</li> <li>8. Les associations publiques.</li> </ol>
<b>Suède</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Autorité suédoise de l’environnement de travail</a> (Sw. <i>Arbetsmiljöverket</i>)</li> <li>2. Autorité suédoise de la concurrence (Sw. <i>Konkurrensverket</i>)</li> <li>3. Autorité suédoise de surveillance financière (Sw. <i>Finansinspektionen</i>)</li> <li>4. Agence suédoise d’inspection des agents immobiliers (Sw. <i>Fastighetsmäklarinspektionen</i>)</li> <li>5. Agence suédoise d’inspection des auditeurs (Sw. <i>Revisorsinspektionen</i>)</li> <li>6. Autorité suédoise des jeux d’argent (Sw. <i>Spelinspektionen</i>)</li> <li>7. Agence nationale suédoise du logement, de la construction et de la planification (Sw. <i>Boverket</i>)</li> <li>8. Agence suédoise de sécurité électrique (Sw. <i>Elsäkerhetsverket</i>)</li> <li>9. Agence de santé publique de Suède (Sw. <i>Folkhälsomyndigheten</i>)</li> <li>10. Agence suédoise des produits chimiques (Sw. <i>Kemikalieinspektionen</i>)</li> <li>11. Agence suédoise des consommateurs (Sw. <i>Konsumentverket</i>)</li> <li>12. Agence suédoise des produits alimentaires (Sw. <i>Livsmedelsverket</i>)</li> <li>13. Conseil administratif du comté de Stockholm (Sw. <i>Länsstyrelsen Stockholm</i>)</li> <li>14. Conseil administratif du comté de Västra Götaland (Sw. <i>Länsstyrelsen Västra Götaland</i>)</li> <li>15. Conseil administratif du comté de Skåne (Sw. <i>Länsstyrelsen Skåne län</i>)</li> <li>16. Agence suédoise d’inspection des produits stratégiques (Sw. <i>Inspektionen för strategiska produkter</i>)</li> <li>17. Agence suédoise des produits médicaux (Sw. <i>Läkemedelsverket</i>)</li> <li>18. Agence suédoise des contingences civiles (Sw. <i>Myndigheten för samhällsskydd och beredskap</i>)</li> <li>19. Agence suédoise de protection de l’environnement (Sw. <i>Naturvårdsverket</i>)</li> </ol>

Pays	Autorité compétente
	<p>20. Autorité suédoise des postes et des télécommunications (Sw. <i>Telestyrelsen post-och</i>)</p> <p>21. Agence suédoise de l'énergie (Sw. <i>Statens energimyndighet</i>)</p> <p>22. Conseil suédois de l'agriculture (Sw. <i>Statens jordbruksverk</i>)</p> <p>23. Conseil suédois d'accréditation et d'évaluation de la conformité (Sw. <i>Styrelsen för ackreditering och teknisk kontroll</i>)</p> <p>24. Agence suédoise des transports (Sw. <i>Transportstyrelsen</i>)</p> <p>25. Agence suédoise pour la gestion de la marine et de l'eau (Sw. <i>Havs-och vattenmyndigheten</i>)</p> <p>26. Agence suédoise des forêts (Sw. <i>Skogsstyrelsen</i>)</p> <p>27. Autorité suédoise de radioprotection (Sw. <i>Strålsäkerhetsmyndigheten</i>)</p> <p>28. Agence suédoise d'inspection des services médicaux et sociaux (Sw. <i>Inspektionen för vård och omsorg</i>)</p> <p>29. Autorité suédoise de protection de la vie privée (Sw. <i>Integritetsskyddsmyndigheten</i>)</p> <p>30. Autorité suédoise de la criminalité économique (Sw. <i>Ekobrottsmyndigheten</i>)</p> <p>31. Agence fiscale suédoise (Sw. <i>Skatteverket</i>)</p> <p>32. Bureaux gouvernementaux de Suède (Suisse <i>Regeringskansliet</i>)</p> <p>L'Autorité suédoise de l'environnement de travail est désignée comme autorité de <u>contrôle</u> ainsi que comme autorité <u>spécialement compétente</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En tant qu'<u>autorité de contrôle</u>, elle est chargée de veiller à ce que les organisations respectent leurs obligations de disposer de canaux et de procédures de signalement internes en vertu de la loi suédoise sur la protection des lanceurs d'alerte.</li> <li>○ En tant qu'<u>autorité spécialement compétente</u>, elle reçoit également des informations des autres autorités compétentes sur les signalements effectués par le biais de leurs canaux de signalement externes.</li> </ul>